



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS

2006

SOMMAIRE

1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	2
1.1 - INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DÉCHETS	2
1.1.1 - Modalités de réalisation de la collecte	2
1.1.2 - Evolution des quantités collectées	6
1.1.3 - La collecte des déchets ne provenant pas des ménages	10
1.1.4 - L'apport volontaire à la déchetterie intercommunale	11
1.1.5 - Les collectes spécifiques	14
1.1.6 - Collecte : vue d'ensemble	17
1.2 - INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS	18
1.2.1 - Le traitement par incinération des ordures ménagères	18
1.2.2 - La valorisation matière du papier	18
1.2.3 - La valorisation matière du verre	19
1.2.4 - La valorisation matière des emballages	19
1.2.5 - Le profil type du trieur des vallons	21
2 - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	22
2.1 - LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	22
2.2 - LES MONTANTS ANNUELS DES DÉPENSES DU SERVICE.....	22
2.3 - MONTANTS DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT.....	23
2.4 - LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE	24
2.4.1 - La redevance d'enlèvement des ordures ménagères	24
2.4.2 - Les subventions d'organismes extérieurs	26
2.5 - LES MONTANTS DES AIDES REÇUES.....	27
2.5.1 - Les soutiens financiers d'Eco Emballages	27
2.5.2 - Les montants des recettes perçues au titre de la valorisation	29

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais regroupe 9 communes : Brindas, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Sainte-Consorce, Saint-Laurent-de-Vaux, Thurins, Vaugneray et Yzeron. Elle comptait 22.182 habitants lors du recensement 1999 et 25 542 habitants au 1^{er} janvier 2006.

La superficie de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais est de 106,54 km². La densité démographique au 1^{er} janvier 2006 est de **239 habitants/km²**. Comportant un habitat principalement individuel, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais compte 7.771 résidences principales et 405 résidences secondaires.

Le recensement 1999 fait apparaître un pourcentage d'immeubles de 1 seul logement de 81 % : 6.906 immeubles sur un total de 8.527. Ce rapport est à comparer aux 30,2 % constatés sur l'ensemble de l'aire urbaine de Lyon. Les immeubles de 2 à 9 logements sont au nombre de 1.341, soient 15,7 %.

Les calculs de ratios présentés ci-après prennent en compte une population de 25 500 habitants, pour tenir compte de l'augmentation de population intervenue depuis 1999.

Les seules données relatives à l'évolution de la population dont dispose la CCVL sont le nombre de parts des particuliers et le nombre de parts des professionnels. En 1999 on dénombrait 9 793 parts de redevance au total ; en 2006, on dénombrait 9 897 parts de redevance pour les particuliers (+ 0,24% par rapport à 2005) et 1 786 parts de redevance pour les professionnels (soit + 69,61 % par rapport à 2005).

1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 - INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DÉCHETS










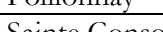
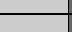

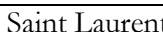
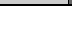




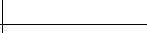
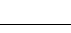
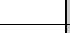






1.1.1 - Modalités de réalisation de la collecte



➤ Principes généraux.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est de deux ramassages hebdomadaires. La fréquence de collecte des déchets ménagers recyclables est d'un ramassage hebdomadaire.

Le marché de prestation du service de collecte, en cours depuis le 1^{er} janvier 2003, a marqué l'instauration d'une nouvelle organisation de la collecte sélective : les trois déchets recyclables sont désormais collectés le même jour. Cette modification est effective depuis le 26 mars 2003 et a donné lieu à la mise en circulation d'un nouveau véhicule de collecte (tri compartimenté) le 8 septembre 2003. La collecte est assurée de la manière suivante :

Doc. 1 – Modalités d'organisation des collectes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Brindas		 				
Grézieu la Varenne	 					
Messimy						 
Pollionnay				 		
Sainte Consorce				 		
Saint Laurent de Vaux						 
Thurins					 	
Vaugneray			 			
Yzeron						 

	Collecte des ordures ménagères
	Collecte des déchets ménagers recyclables

➤ Organisation de la collecte

Une partie du circuit de collecte des ordures ménagères de la commune de Brindas est réalisée par le camion chargé de la collecte des ordures ménagères sur la commune de Thurins. Cette particularité ne concerne pas les circuits de collecte des déchets recyclables. Une benne tri compartimentée est affectée à la collecte des déchets ménagers recyclables (verre, papier et emballages). Deux bennes simples sont affectées chaque jour à la collecte simultanée des ordures ménagères sur deux circuits distincts.

Les collectes se déroulent six jours sur sept. Cela nécessite la présence en permanence de 3 chauffeurs et de 6 rippeurs (personnel assurant la collecte des déchets à l'arrière du camion). Les camions de collecte circulant sur le territoire de la CCVL ne sont affectés qu'à ce seul territoire.

Les collectes sont assurées en porte-à-porte. Lorsque les conditions d'accès ne permettent pas au camion de collecte de circuler, les collectes sont effectuées en un point de regroupement où sont rassemblés les déchets de plusieurs habitations. En fonction de l'éloignement des habitations concernées et de leur nombre, ce point de regroupement donne lieu à l'aménagement spécifique (dalle béton, parements bois ou plastique recyclé) - voir plan page 5.

➤ Le respect de la sécurité

La recommandation R-288 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie prévoit une suppression des collectes en marche arrière. C'est dans un souci de respect de la législation, notamment du Code du Travail, que la C.C.V.L. a entrepris, en partenariat avec SITA MOS, titulaire du marché de collecte des déchets ménagers, une suppression de ces manœuvres dangereuses. Pour cela, plusieurs solutions ont été trouvées :

- modification du circuit de collecte,
- aménagement d'une aire de retournement en bout de voie permettant au camion de réaliser un demi-tour,
- aménagement d'un point de regroupement en début de voie (ou regroupement des déchets) si aucune autre solution n'est possible (pas de terrain disponible pour l'aménagement d'une aire de retournement, pas d'autre possibilité d'accès, ...).

A ce jour, aucune collecte en marche arrière n'est réalisée sur le territoire de la CCVL.

➤ Les circuits de collecte

Le prestataire chargé de la collecte des déchets ménagers est tenu de transmettre à la CCVL au plus tard le 31 janvier de chaque année les plans des circuits de collecte sous format informatisé. Ces plans tiennent compte :

- des nouvelles constructions,
- des nouveaux équipements à desservir,
- de la création de nouvelles voies ou de l'aménagement de voies existantes,
- du changement de statut des voies (voies privées devenues publiques) ou de l'acceptation d'une convention de passage par un propriétaire qui s'y refusait jusqu'alors.

Ces circuits de collecte sont superposés aux données cadastrales et concourent à l'optimisation du service (voir en annexe).

➤ Avis sur demande de permis de construire

Les services de la Communauté de Communes rendent un avis sur les demandes de permis de construire dans le cadre de l'exercice du service public de collecte des déchets ménagers. Cette démarche vise :

- à vérifier l'accessibilité des logements projetés pour le camion chargé de la collecte des ordures ménagères
- à vérifier le dimensionnement du local poubelle.

Cet avis permet de résoudre préventivement les problèmes liés à la collecte des déchets.

En 2006, sur 14 avis formulés par la CCVL, seuls 4 ont été défavorables.

➤ Principes de présentation des déchets

Le mode de présentation à la collecte des ordures ménagères est libre : sacs ou conteneurs. Seuls les conteneurs d'ordures ménagères situés sur les points de regroupement publics sont fournis par la CCVL. Les déchets recyclables doivent être présentés en caissettes de couleur correspondant à la nature du déchets : caissette verte pour le verre, caissette bleue pour le papier, caissette jaune pour les emballages ménagers recyclables (emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal).

Lorsque les quantités produites sont trop importantes ou dans le cas des points de regroupement, la CCVL peut fournir des conteneurs (bleus, jaunes ou verts) de capacité plus importante. En 2006, la C.C.V.L. a procédé à l'acquisition de conteneurs et caissettes pour un montant total de 21 168,13 € TTC. Ces achats ont porté sur :

- 21 conteneurs d'ordures ménagères (capacité : 770 L)
- 45 conteneurs destinés à la collecte sélective des emballages (capacité : 360 L)
- 30 conteneurs destinés à la collecte sélective du papier (capacité : 360 L)
- 20 conteneurs destinés à la collecte sélective du verre (capacité : 360 L)
- 300 caissettes destinées à la collecte sélective des emballages (capacité : 60 L)
- 346 caissettes destinées à la collecte sélective du papier (capacité : 32 L)
- 400 caissettes destinées à la collecte sélective du verre (capacité : 32 L)

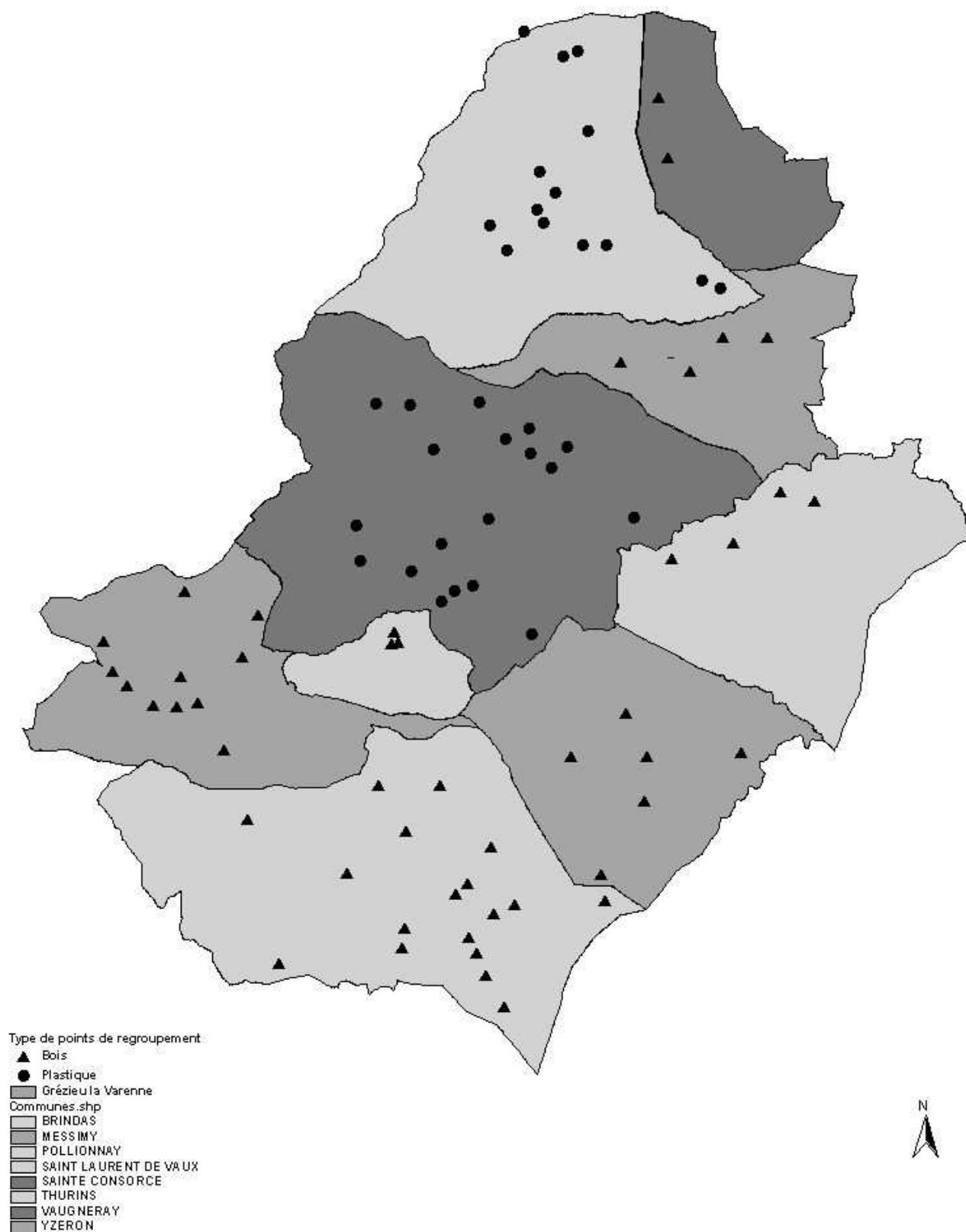
➤ Nettoyage des conteneurs

La Communauté procède chaque année au nettoyage des conteneurs mis en place au niveau des points de regroupement. Les conteneurs de tri sélectif ne sont nettoyés qu'une seule fois par an alors que les conteneurs à ordures ménagères le sont deux fois (un premier passage avant l'été, un second en automne).

Le nettoyage est réalisé par la société SITA Mos dans le cadre du marché de collecte des déchets qui la lie à la collectivité.

En 2006, 362 conteneurs ont ainsi été nettoyés pour un coût annuel de 11 732,76 € TTC (soit un total de 6 journées à 1 635 € HT) : 269 conteneurs de tri sélectif et 93 conteneurs à ordures ménagères.

Répartition des points de regroupement sur le territoire de la CCVL



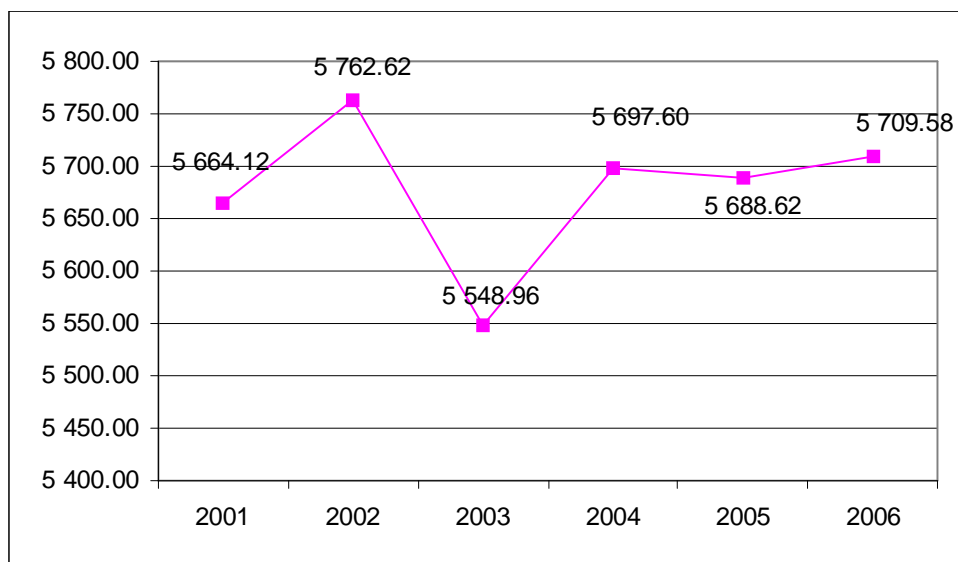
1.1.2 - Evolution des quantités collectées

La collecte des déchets recyclables et non recyclables est assurée par la société SITA Mos, dans le cadre d'un contrat d'exploitation, d'une durée de 5 ans, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003. Le montant de ce marché est forfaitaire et la dépense est réglée mensuellement.

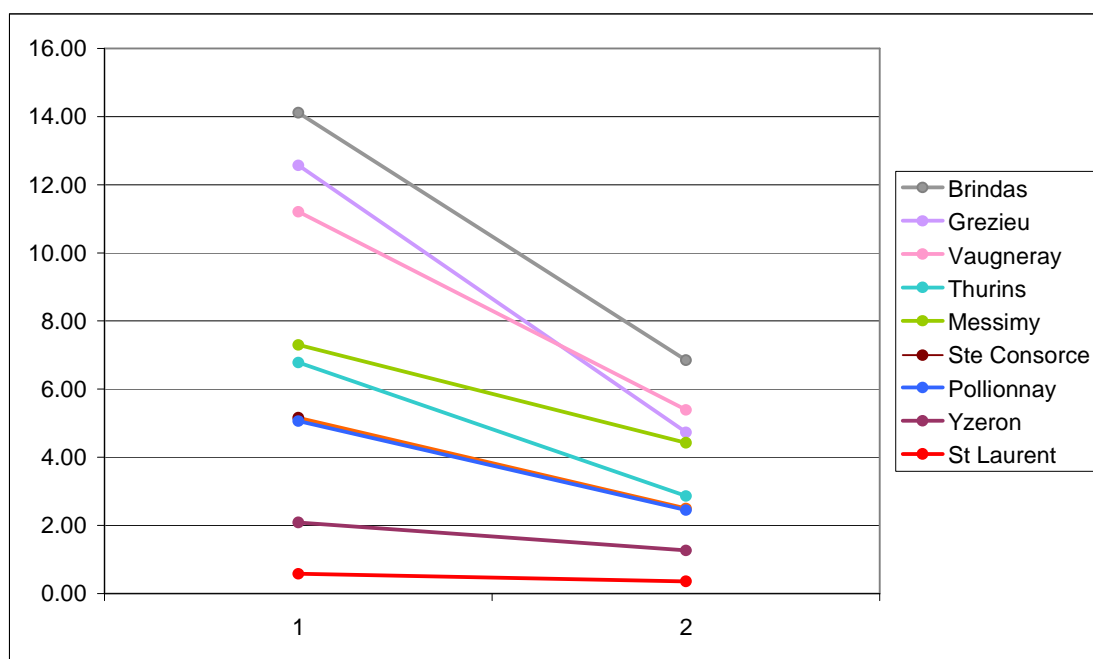
➤ Les déchets non recyclables (ordures ménagères)

La quantité d'ordures ménagères collectée en 2006 est de 5 709,58 tonnes en augmentation de 0,37 % par rapport à 2005. Le ratio d'ordures ménagères collectées est de 257,39 kg/habitant. La société SITA MOS indique dans son compte rendu annuel 2006 avoir réalisé 71 743 km (contre 70.538 en 2005) et avoir consacré au service 4 629 heures (contre 4296,50 h en 2005).

Doc. 2 - Ordures ménagères collectées (en tonnes)



Doc. 3 - Répartition des ordures ménagères collectées (par commune et par collecte, en tonnes)



Légende : 1 = 1^{ère} collecte hebdomadaire ; 2 = 2^{ème} collecte hebdomadaire

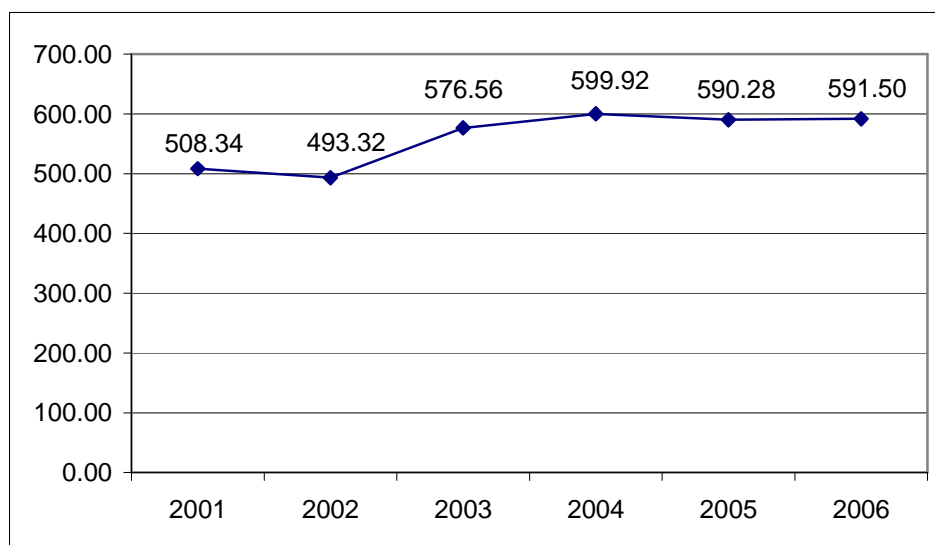
➤ Les déchets recyclables

La collecte en porte à porte du verre et du papier est instaurée depuis le 1er juin 1995, puis de tous les emballages ménagers depuis le 13 décembre 1999.

La forte augmentation de la quantité d'emballages collectés constatée en 2005 (+ 14,31 %) se poursuit au cours de l'année 2006 (+ 9,89 %).

Les répercussions positives de cette forte progression restent cependant limitées. En effet, en parallèle de cette progression, il a été constaté une forte augmentation du taux de refus (déchets collectés avec les emballages recyclables mais qui ne sont pas conformes aux consignes de tri sélectif). L'augmentation de ce taux de refus ayant pour conséquence une augmentation significative du coût de la tonne triée au centre de tri.

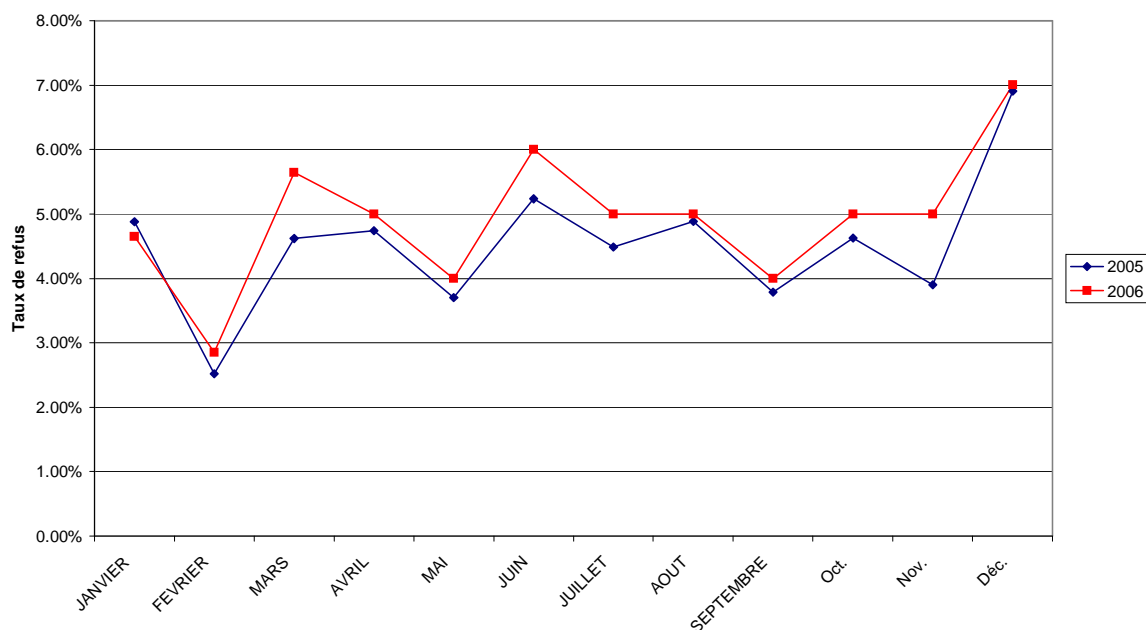
Doc. 4a - Déchets issus de collectes sélectives : le papier (en tonnes)



La quantité de papiers (journaux, revues, magazines) collectée en 2006 est de 591,50 tonnes, en hausse de 0,21 % par rapport à 2005. Le ratio de papiers collectés est de 23,2 kg/habitant.

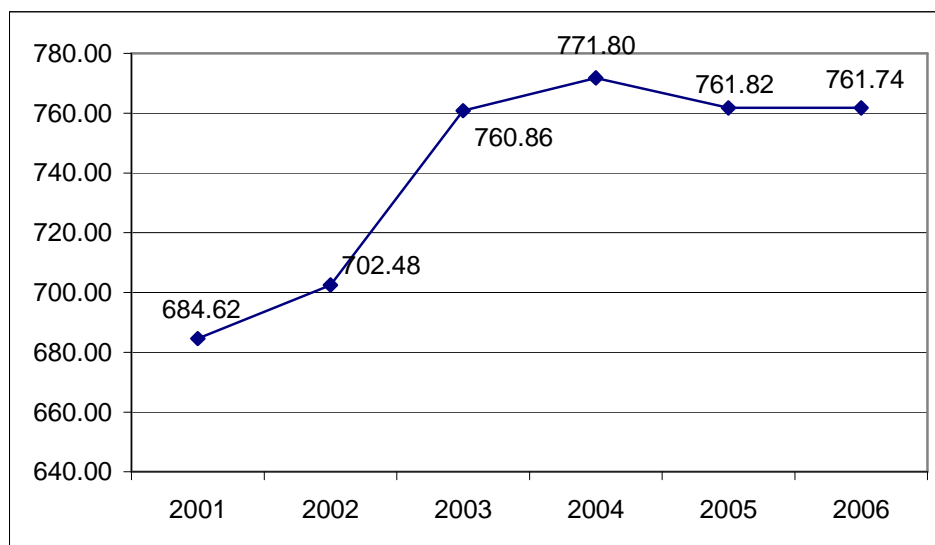
Doc. 4b – Taux de refus issus de la collecte du papier (en %)

Evolution du taux de refus (flux papier - années 2005 et 2006)



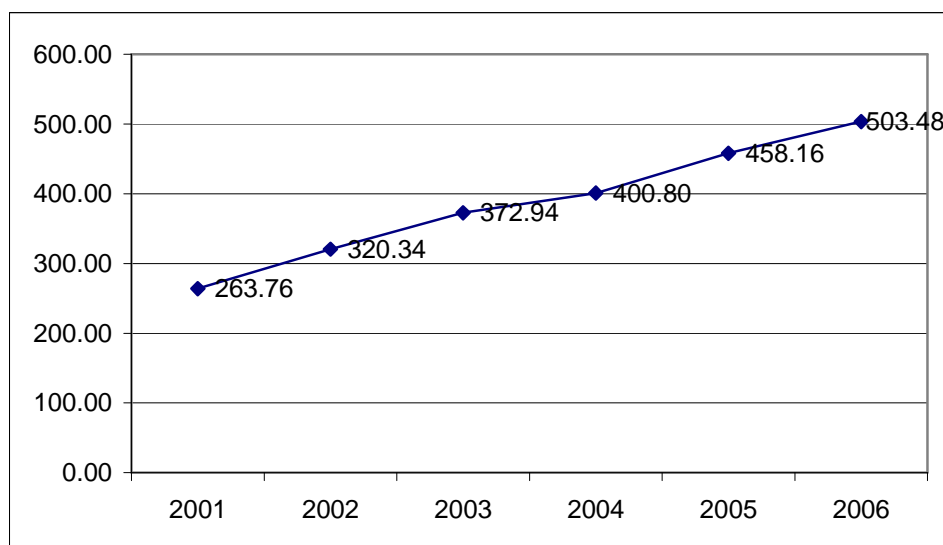
La collecte du papier est réalisée en caissette : les conditions météorologiques peuvent donc affecter sensiblement les résultats des caractérisations (papiers mouillés notamment).

Doc. 5 - Déchets issus de collectes sélectives : le verre (en tonnes)



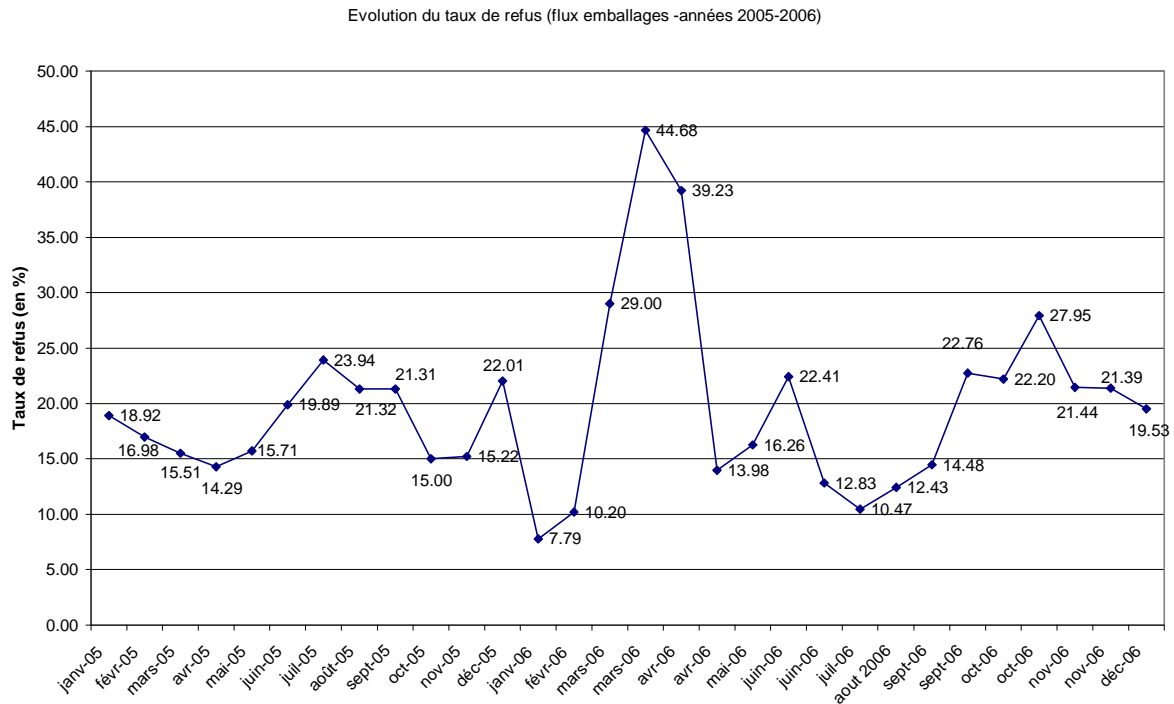
La quantité de verre collectée en 2006 est de 761,74 tonnes, en baisse de 0,01 % par rapport à 2005. Le ratio de verre collecté est de 29,9 kg/habitant.

Doc. 6a - Déchets issus de collectes sélectives : les emballages (en tonnes)



La collecte des déchets d'emballages ménagers porte sur les matériaux suivants : l'acier, l'aluminium, le papier carton, le plastique, le verre. La quantité de déchets d'emballages ménagers collectée en 2006 est de 503,48 tonnes, en hausse de 9,89 % par rapport à 2005. Le ratio de déchets d'emballages ménagers collectés est de 19,7 kg/habitant.

Doc. 6b – Taux de refus issu de la collecte des emballages (en %)



La collecte des emballages est réalisée en caissette : les conditions météorologiques peuvent donc affecter sensiblement les résultats des caractérisations (cartons et papiers mouillés notamment).

➤ Conclusion

L'augmentation globale de la quantité de déchets collectés est de 109,18 tonnes : 62,72 tonnes d'ordures ménagères et 46,46 tonnes de déchets recyclables.

1.1.3 - La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

La collecte des ordures ménagères comprend les déchets assimilés produits par les entreprises industrielles, artisanales et commerciales établies sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Conformément au décret 94-609 du 13 juillet 1994, les déchets peuvent comporter les déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas des ménages, lorsqu'ils ne dépassent pas un volume de 1.100 litres par semaine.

Chaque commune membre de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a adopté depuis 2001 un arrêté municipal de collecte, définissant notamment en nature et en volume les déchets assimilés acceptés par le service de collecte.

Les déchets des professionnels respectant le règlement de collecte sont pris en charge par le service. Aucun circuit spécifique de collecte n'a été instauré. Le tri des déchets provenant des entreprises est autorisé, au même titre que celui des déchets ménagers : verre, papier, cartons.

Toutefois, les déchets d'emballages (notamment les gros cartons ou cartons ondulés, provenant des petits commerces ou des petites entreprises) sont collectés en tant qu'ordures ménagères, dès lors que les volumes concernés sont importants et leur origine professionnelle clairement identifiée. La quantification des déchets assimilés et le calcul de leur proportion au sein de l'ensemble des déchets pris en charge par le service ne sont pas réalisés.

Eco-emballages, organisme versant les soutiens financiers aux collectivités ayant instauré le tri sélectif, réalise régulièrement des contrôles au sein du centre de tri de Firminy (où sont triés les déchets recyclables collectés sur le territoire de la CCVL depuis le 1^{er} avril 2006). Le but de ces contrôles est de vérifier que les volumes traités ne comportent pas de déchets d'origine industrielle et commerciale, non soutenus financièrement.

Ces contrôles portent principalement sur les cartons d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR), catégorie d'emballages présentant la plus forte probabilité de présence de déchets d'origine industrielle ou commerciale. Un contrôle sur les balles d'EMR a été réalisé le 6 avril 2006 au centre de tri et a mis en évidence les proportions suivantes :

- 94,1 % de cartons blancs ou imprimés et cartons plats (contre 88,2 % en 2005)
- 5 % de papiers (contre 4,9 % en 2005)
- 0,2 % d'ELA (contre 1 % en 2005)
- 0,6 % d'autres matériaux d'emballages (contre 2,4 % en 2005)

Les EMR (Emballages Ménagers Recyclables) sont répartis comme suit :

- 46,4 % de cartons ondulés bruns (contre 15,6 % en 2005)
- 25,6 % de cartons ondulés blancs/imprimés (contre 28,5 % en 2005)
- 22,1 % d'EMR cartons plats (contre 44 % en 2005)

1.1.4 - L'apport volontaire à la déchetterie intercommunale

Les déchets admis à la déchetterie sont les déchets des ménages (hors ordures ménagères) non collectés en porte-à-porte, les déchets de nettoyage des rues et des espaces verts des communes et certains déchets industriels banals produits par les entreprises. Les déchets repris sont principalement les déchets verts, les gravats, les papiers/cartons, le verre, la ferraille, l'électroménager, les batteries et les piles, etc...

Depuis le 1^{er} janvier 2003 la société COVED assure l'exploitation de la déchetterie intercommunale, dans le cadre d'un marché de 2 années au minimum, pouvant être prolongé à trois reprises pour une durée de une année. Le montant de ce marché est forfaitaire et la dépense est réglée mensuellement. Le marché couvre la totalité des déchets apportés en déchetterie, y compris les déchets ménagers spéciaux.

Doc. 7a – Evolution des dépenses liées au fonctionnement de la déchetterie : évolution (en € TTC)

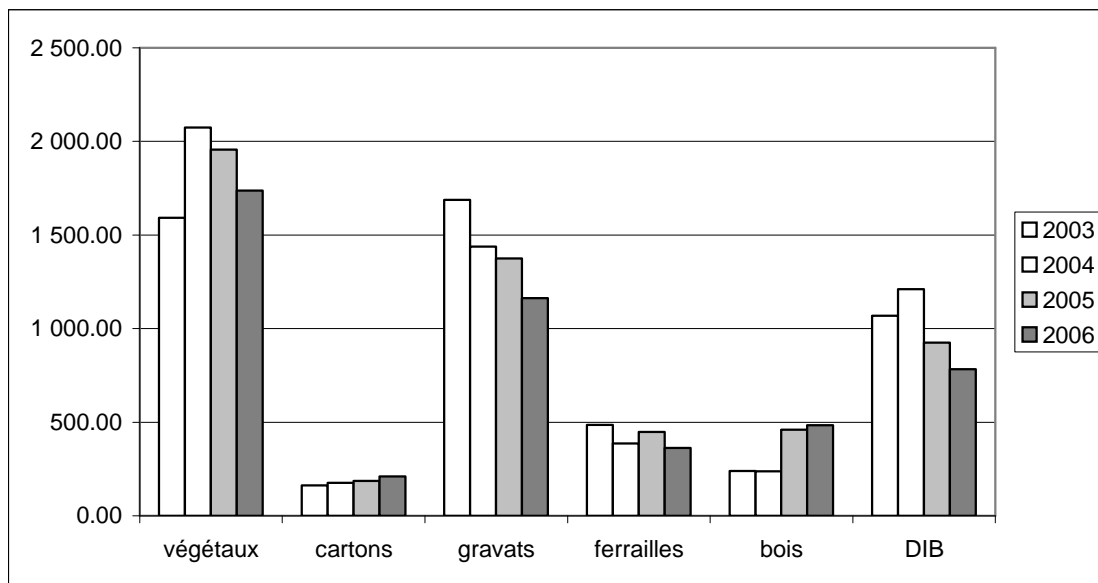
	2 001	2 002	2003	2 004	2 005	2 006	Evo 2005-2006
Evolution des dépenses							
Déduction faite de l'aide versée par l'Agence de l'Eau et y compris le coût de dégazage des réfrigérateurs	245 198	253 544	372 914	382 544	396 205	432 696	9.21%

En 2006, les filières de traitement des déchets récupérés, choisies par la société COVED après accord de la C.C.V.L., étaient les suivantes :

- Junique (Chaponost) pour les végétaux : plateforme de broyage
- Junique (Chaponost) pour les gravats : remblaiement,
- Coved Centre Est pour les encombrants : tri en centre de tri, recyclage ou C.D.S.U. de classe 2,
- Coved Centre Est pour les cartons et papiers : tri en centre de tri et recyclage,
- Serdex (Saint Priest) pour le bois : Broyage et valorisation,
- SERPOL (Vénissieux) pour les déchets ménagers spéciaux : incinération spécifique (jusqu'au 31 octobre 2006 puis LABO Services)
- Envie Rhône pour les appareils électroménagers : dégazage et recyclage,
- SRRHU (Saint-Fons) pour les piles usagées et accumulateurs : recyclage et traitement spécifique,
- Eu-Rec Environnement (Saint Pierre de Chandieu) pour les pneus repris par la filière Aliapur pour les pneus
- ECOTEXTILE pour les vêtements usagés (sous contrat direct avec la C.C.V.L.) : tri et recyclage
- SARL Brossette (Saint Nizier sous Charlieu) pour les huiles usagées : valorisation énergétique ou régénération huile,
- Guy Dauphin Environnement (Saint-Genis Laval) pour les métaux : recyclage.

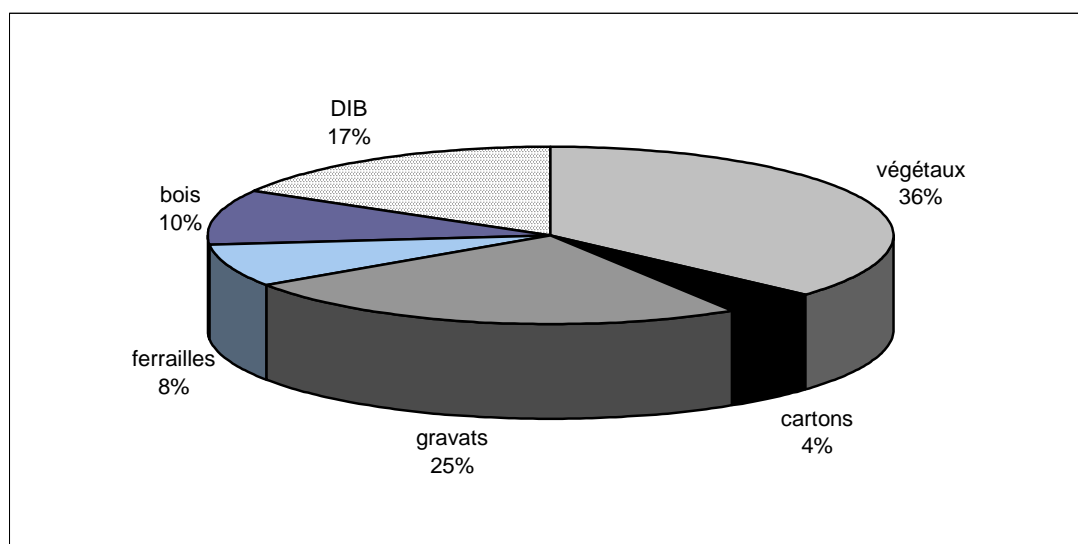
En 2006, 4 743,31 tonnes de déchets ont été apportées en déchetterie contre 5.348,80 tonnes en 2005 soit une baisse de 11,32 %. La société COVED a été amenée à réaliser 1 082 évacuations de bennes (soit une baisse de 9 % par rapport à 2005).

Doc. 7b – Principaux déchets collectés en déchetterie : évolution (en tonnes)



	Qtés 2003	Qtés 2004	Qtés 2005	Qtés 2006	% 2006	Evo 2005/2006
végétaux	1 592.42	2 074.20	1 956.57	1 737.01	36.6%	-11.22%
cartons	162.95	175.45	186.05	211.40	4.5%	13.63%
gravats	1 687.36	1 437.94	1 373.92	1 163.48	24.5%	-15.32%
ferrailles	485.50	385.62	447.56	362.63	7.6%	-18.98%
bois	239.91	237.36	460.20	484.79	10.2%	5.34%
DIB	1 067.96	1 209.35	924.50	784.00	16.5%	-15.20%
TOTAL	5 236.10	5 519.92	5 348.80	4 743.31	100.0%	-11.32%

Doc. 7c - Déchets collectés en déchetterie : répartition par nature de déchets en 2006



La CCVL a modifié les conditions d'accès pour les professionnels depuis le 1^{er} janvier 2006. Les professionnels souhaitant déposer des gravats, des déchets verts ou des encombrants (DIB) à la déchetterie sont désormais soumis à une facturation correspondant au nombre de m³ déposés. Les tarifs

appliqués correspondent à une répercussion des coûts de transports et de traitement facturés à la CCVL par la société COVED. Les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier sont les suivants :

- gravats : 16,80 € TTC/m³
- déchets verts : 10,30 € TTC/m³
- encombrants (ou DIB) : 17,10 € TTC/m³

Le paiement se fait à l'aide d'une carte prépayée que les professionnels peuvent se procurer auprès de la société COVED directement.

Ce changement des conditions d'accès des professionnels explique la forte baisse des quantités de déchets déposés.

Par ailleurs, le contexte économique favorable à une reprise des métaux explique également la baisse des quantités de ferraille déposée, les détenteurs préférant trouver des filières de reprise leur achetant les matériaux.

En 2006, le nombre de professionnels ayant demandé une carte d'accès leur permettant le dépôt payant de déchets était de 103.

Doc. 8 - Déchets ménagers spéciaux collectés en déchetterie : évolution (en kg)

	2003	2004	2005	2006	Evo 2005/2006
<i>acides/bases</i>	158	374	209	114	-45.45%
<i>solvants liquides</i>	546			54	
<i>produits chlorés</i>			42		
<i>aérosols</i>	159	194	350	247	-29.43%
<i>phytosanitaires</i>	208	368	790	777	-1.65%
<i>peinture, colle, vernis</i>	13 921	22 986	26 576	22 096	-16.86%
<i>lampes et tubes fluorescents</i>	256	449	708	500	-29.38%
<i>emballages souillés</i>	0	0	1 553	4 624	197.75%
<i>produits de laboratoires</i>		74	112	139	24.11%
<i>fibrociment d'amiante</i>	0	1 000	638	2 555	300.47%
<i>huiles usagées(en kg)</i>	6 200	6 470	7 960	7 430	-6.66%
<i>radiographies (en kg)</i>			127	132	3.94%

L'Agence de l'Eau verse une subvention à la CCVL pour financer en partie la collecte de ces déchets. En 2006, cette subvention est versée à hauteur de 50 % du coût unitaire de traitement des déchets et dans la limite de 1,60 € HT/kg facturé par le prestataire.

Ce mode de calcul s'applique sur le coût unitaire moyen de traitement des déchets sur une facture donnée.

Les dépenses sont présentées une fois la déduction de la subvention versée par l'Agence de l'Eau faite. Cette aide est versée aux collectivités en fonction des quantités de déchets ménagers spéciaux collectées. Cette subvention a été de 18 327 € en 2006 et de 17 848 € en 2005.

1.1.5 - Les collectes spécifiques

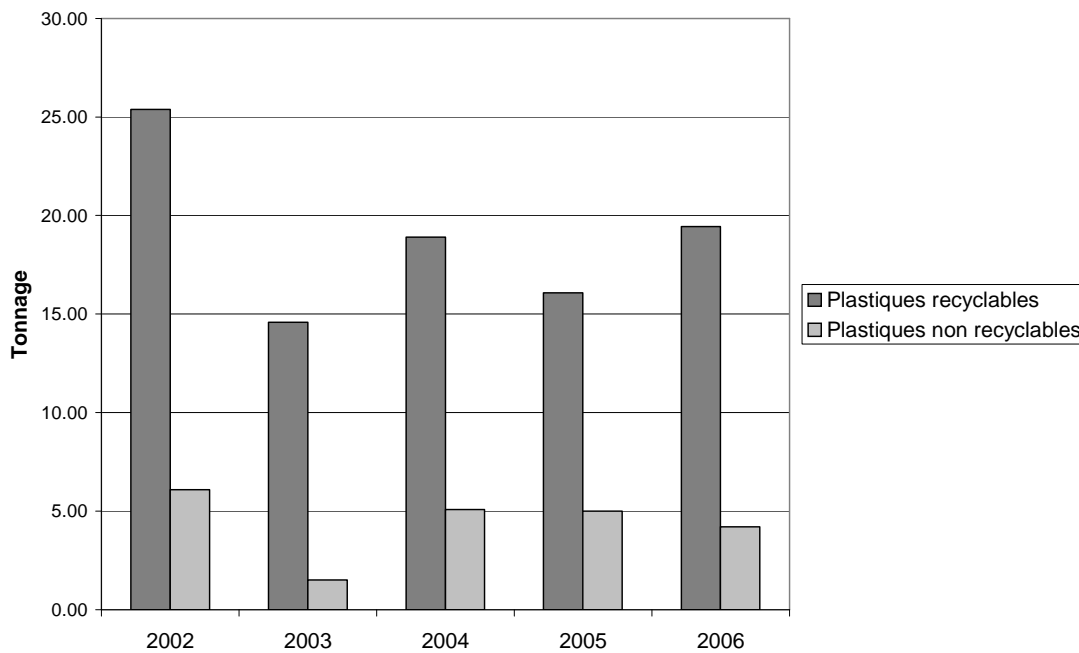
➤ La collecte des plastiques agricoles.

Les plastiques agricoles résultent de l'activité des agriculteurs : sacs d'engrais, films d'ensilage, films d'enrubannage, films de serres, bidons lessiviels, etc. En 200+, au total 23,64 tonnes de déchets ont été collectés dont 19,44 tonnes (82 %) ont pu être remis dans une filière de recyclage auprès de la société Autobar Flexible, liée par une convention datant du 4 mars 2004 d'une durée d'un an renouvelable par deux périodes successives d'un an. Les 18% restant ont été confiés à la société SITA MOS qui s'est chargée de son évacuation.

En 2006, la collecte des plastiques agricoles aura coûté à la CCVL la somme de 950,46 € TTC.

Doc. 9 – collecte des plastiques agricoles : évolution (en tonnes)

	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 2005-2006
Plastiques recyclables	25.38	14.58	18.90	16.08	19.44	21%
Plastiques non recyclables	6.08	1.50	5.08	5.00	4.20	-16%
Total collecté (en tonnes)	31.46	16.08	23.98	21.08	23.64	12%
Plastiques recyclables	81%	91%	79%	76%	82%	8%
Plastiques non recyclables	19%	9%	21%	24%	18%	-26%



➤ La collecte des déchets d'activités de soins

Depuis l'année 1999, la Communauté de Communes s'est dotée d'un système de récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). L'accès à cet équipement est gratuit pour les particuliers qui peuvent retirer une carte d'accès dans leur mairie. L'accès est payant pour les professionnels : la recette générée, ainsi que le forfait de rémunération de la prestation d'entretien versé par la Communauté de Communes, rendent possible le fonctionnement de ce service.

En 2005, la CCVL a fait le choix de remplacer l'équipement existant, vieillissant, par un mobilier de nouvelle génération développé par la société Gap Hygiène Santé : le Point Container.

Cette société est chargée de l'exploitation et de la gestion de l'équipement est la société Gap Hygiène Santé pour un montant total de 4 669,18 € TTC/an (2 217,38 € TTC pour la partie maintenance et 2 451,80 € TTC pour la partie gestion).

Les déchets sont collectés par la société VEOLIA PROPLETE et sont incinérés au centre RONAVAL à GLEIZE. En 2006, 461,10 kg ont été collectés contre 468,8 kg en 2005, soit une baisse de 1,64 %.

Doc. 10 – Répartition des adhérents professionnels au Point Container

	2005	2006
Dentiste	11	11
Médecin	20	25
Infirmier	17	17
Pharmacie	3	3
Podologue	5	5
Vétérinaire	2	2
Maisons de retraites	0	0
Praticiens d'actes corporels	0	0
TOTAL	58	63

➤ La collecte des piles

En 2000, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a souhaité inciter au tri des piles en installant dans une quinzaine de commerces et lieux publics des colonnes de récupération. La réglementation a depuis évolué, mettant à la charge des producteurs la récupération et le recyclage de ces déchets. Les points de collecte créés ont toutefois été maintenus. Les colonnes sont régulièrement vidées et les piles collectées apportées en déchetterie et mélangées avec celles collectées auprès des usagers de la déchetterie.

Les piles sont collectées à la déchetterie mais aussi dans différents lieux publics ainsi que dans quelques commerces. Le prestataire a changé en 2003, la société chargée de la récupération et du traitement des piles usagées est désormais COREPILE.

Doc. 11 – collecte de piles : évolution (en kg)

	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 2005/2006
Piles (en kg)	2 900.00	3 302.00	3 056.00	2 953.00	3 141.00	6.37%

➤ La collecte des cartouches d'encre

La CCVL a mis en place la collecte des cartouches d'encre. Des points de collecte ont ainsi mis à la disposition des usagers au sein des 9 mairies, de même qu'à la déchetterie et au siège de la CCVL. En 2006, ce sont 422 cartouches laser et 19 cartouches à jet d'encre qui ont ainsi été récupérées par la société Collectors basée à Mornant en vue de leur recyclage.

➤ Les collectes de vêtements usagés par apport volontaire

Depuis 1999, la Communauté de Communes met à la disposition des usagers des conteneurs destinés à la récupération des textiles usagés. Depuis 2003, la société Ecotextile gère ces conteneurs et assure le traitement des textiles récupérés.

Des conteneurs sont désormais disposés sur l'ensemble du territoire de la C.C.V.L. : 10 points de collecte au total contre seulement 2 auparavant à la déchetterie.

Doc. 12 – collecte de vêtements en apport volontaire : évolution (en kg)

	Nb de vidage 2005	Nb de vidage 2006	Qté par semaine 2005 (en kg)	Qté par semaine 2006 (en kg)	Qté collectée 2005 (en kg)	Qté collectée 2006 (en kg)
Déchetterie	44		33.50		10 400	
Brindas						
Messimy	32		13.40		4 850	
Grézieu la Varenne	11		3.40		1 150	
Pollionnay	17		7.10		2 500	
Thurins	19		6.50		2 300	
Vaugneray n°1	28		11.20		4 050	
Vaugneray n°2	2		2.00		150	
Yzeron	18		5.80		2 050	
	171	- -100%	82.90	- -100%	27 450	- -100%

➤ Les collectes d'encombrants

Les déchets encombrants sont collectés en déchetterie. Cependant, les communes d'Yzeron, de Thurins et de Grézieu-la-Varenne organisent des collectes ponctuelles réalisées par SITA MOS.

Doc. 13 – Collectes de déchets encombrants organisées par les communes : évolution (en tonnes)

	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 2005/2006
Yzeron	21.82	19.94	13.50	14.42	12.78	-11.37%
Thurins	17.46	23.22	14.85	10.42	14.84	42.42%
Grézieu la Varenne	NR	12.00	5.42	11.44	11.61	1.49%

1.1.6 - Collecte : vue d'ensemble

L'évolution des poids de l'ensemble des déchets collectés, en porte-à-porte ou en apport volontaires, est portée dans le document ci-après. Cette vue exhaustive ne porte que sur les déchets collectés, indépendamment du facteur d'accroissement de la population.

Doc. 14 – collecte des déchets : évolution globale (en tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 2005/2006
ordures ménagères	5 664.12	5 762.62	5 548.96	5 697.60	5 688.62	5 709.58	0.37%
journaux-revues-magazines	508.34	493.32	576.56	599.92	590.28	591.50	0.21%
verre	684.62	702.48	760.86	771.80	761.82	761.74	-0.01%
emballages ménagers	263.76	320.34	372.94	400.80	458.16	503.48	9.89%
<i>sous-total porte à porte</i>	<i>7 120.84</i>	<i>7 278.76</i>	<i>7 259.32</i>	<i>7 470.12</i>	<i>7 498.88</i>	<i>7 566.30</i>	<i>0.90%</i>
apports en déchetterie hors DMS	4 773.00	5 362.00	5 247.41	5 520.00	5 348.80	4 743.31	-11.32%
DMS - déchets ménagers spéciaux	26.91	28.57	15.71	25.41	31.03	38.69	24.69%
vêtements	7.00	5.98	21.15		27.45		-100.00%
déchets de soins (*)	0.15	0.16	0.21	0.28	0.47	0.46	-1.64%
<i>sous-total apport volontaire</i>	<i>4 807.06</i>	<i>5 396.71</i>	<i>5 284.48</i>	<i>5 545.69</i>	<i>5 407.75</i>	<i>4 782.46</i>	<i>-11.56%</i>
total	11 927.90	12 675.47	12 543.80	13 015.81	12 906.63	12 348.76	-4.32%
total par habitant (**)	537.73	571.43	565.49	586.77	581.85	556.70	

(*) La quantité collectée en 2004 est une estimation

(**) sur la base de 22.182 habitants (INSEE 1999)

1.2 - INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

1.2.1 - Le traitement par incinération des ordures ménagères

L'incinération des ordures ménagères est assurée par le Grand Lyon sur le site de Lyon Sud, dans le 7^{ème} arrondissement. Ce centre de valorisation thermique des ordures ménagères est exploité en régie. Les modalités de prise en charge de l'incinération sont régies par une convention, renouvelée en mars 2001, définissant le prix de traitement et les conditions d'acceptation des déchets.

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais assure l'acheminement des déchets, jusqu'à leur déchargement en fosse après pesage. Le Grand Lyon assure le traitement des déchets par incinération, la récupération de chaleur et la valorisation de l'énergie. Elle assure l'exploitation des installations de traitement et valorisation et l'évacuation de tout résidu.

En 2006, 227 024,96 tonnes de déchets au total ont été incinérées par le centre de Lyon Sud (contre 205 021 tonnes en 2005). Pour le compte de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, 5 709,58 tonnes (contre 5 688,62 en 2005), représentant 2,51 % du total, ont été incinérées.

1.2.2 - La valorisation matière du papier

Le tri du papier porte sur les journaux, brochures, magazines et prospectus. La valorisation est régie par un contrat de reprise ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003, entre la papeterie Norske Skog Golbey et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

La convention garantit un prix minima de reprise (prix plancher : 48,78 € H.T./tonne) et un intéressement en fonction du rendement de la collecte. Dès que le prix de marché dépasse ce seuil

plancher, 75 % du dépassement de prix sont reversés à la collectivité et 25 % à la société Norske Skog Golbey.

La société SITA MOS réalise les opérations de tri, contrôle, préparation, élimination des refus, sur le site de Sainte-Consorce (P.A.E. de Clape Loups). Les journaux/magazines sont repris par la papeterie. Le prix de reprise effectif est fonction du prix du marché, déterminé mensuellement en fonction de relevés de prix nationaux.

En 2006, 22 livraisons ont été réalisées (contre 22 en 2005) ; les prix de reprise se sont échelonnés de 49,70 € la tonne à 53,45 € la tonne. Le prix moyen constaté a été de 52,51 € la tonne.

Doc. 15 – reprise des papiers : évolution globale (en tonnes) et proportion par rapport aux tonnages collectés

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 2005/2006
JRM repris par papeterie	432 600	399 900	503 400	607 730	538 000	540 400	0.45%
JRM collectés (rappel)	508 340	493 320	576 560	585 900	590 280	591 500	0.21%
Ratio Repris / collectés	85.10%	81.06%	87.31%	103.73%	91.14%	91%	0.24%

1.2.3 - La valorisation matière du verre

Le verre est repris par la société BSN Emballage, dans le cadre d'un contrat de reprise. Avant son envoi en fonderie, le verre est déchargé à Saint-Fons par SITA MOS, puis rechargé et envoyé pour traitement à La Villevieille (07). Les quantités de verre traitées sont identiques aux quantités de verre collectées. Pour rappel, l'année 2006 marque une insignifiante baisse (0,01 %) de la quantité de verre issu de la collecte sélective (voir page 5).

1.2.4 - La valorisation matière des emballages

➤ La récupération issue de la collecte sélective

Les déchets d'emballages ménagers sont triés par la société SITA MOS dans le cadre d'un contrat d'une durée de 5 ans, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003.

Le tri a été effectué sur le site de Sainte Consorce du 1^{er} janvier au 31 mars 2006 et à Firminy du 1^{er} avril au 31 décembre 2006.

Le montant du marché, réglé mensuellement, est fonction des quantités triées dans le mois et de la qualité du tri effectué par les habitants. Cette qualité est vérifiée mensuellement à l'occasion de prélèvements aléatoires au sein des emballages collectés (appelés *caractérisations*), qui donnent lieu à une pesée exhaustive de chaque type de matériau et des matériaux non recyclables (appelés *refus*).

Les refus de tri (déchets non recyclables collectés avec les flux de déchets recyclables) sont envoyés en centre d'enfouissement technique. Le processus de fonctionnement du centre de tri est faiblement automatisé, au regard des dispositifs instaurés dans d'autres grands centres de tri de la région lyonnaise.

L'ensemble des déchets d'emballages ménagers collectés depuis le 1^{er} janvier 2006 fait l'objet de contrats de reprise entre la C.C.V.L. et divers repreneurs dans le cadre du nouveau barème de soutien Eco-Emballages dit « barème D » :

- la société Valorplast pour la reprise des plastiques (PEHD, PET, PVC),
- la société Usinor Packaging pour la reprise d'acier,
- la société Affimet pour la reprise d'aluminium,
- la société A.V.P. pour la reprise des briques alimentaires type ELA,
- la société Emin Leydier pour la reprise du papier carton

L'année 2006 marque, comme les années précédentes, une forte accentuation des quantités de matériaux issus du tri des emballages. Cette évolution résulte d'une quantité issue de collecte en forte augmentation (notamment acier, aluminium et cartons/cartonnettes).

Doc. 16 – emballages ménagers : performances atteintes en 2006 (en kg/habitant/an)

	gisement ⁽¹⁾ , ⁽²⁾	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 2005/2006
Plastiques	7.000	3.330	3.066	3.814	3.812	4.047	4.162	2.84%
Acier	6.400	1.819	2.110	1.973	1.620	2.083	1.810	-13.09%
Aluminium	0.900	0.084	0.070	0.066	0.064	0.084	0.046	-45.33%
Briques alimentaires (ELA)		1.397	1.195	1.175	1.250	0.882	1.138	29.01%
Cartons et cartonnettes	15.000	3.699	5.658	6.575	6.313	7.089	7.427	4.77%
Verre	41.300	31.027	31.904	34.398	33.886	34.185	34.624	1.28%
Journaux - magazines ⁽³⁾	54.400	20.159	19.382	23.818	24.870	25.292	24.362	-3.68%
Total déchets recyclables	125.000	61.515	63.385	71.819	71.815	73.662	73.570	-0.13%

⁽¹⁾ source : Eco Emballages, nouveau barème 2005 dit "barème D"

⁽²⁾ gisement commun pour les ELA et les cartons

⁽³⁾ hors soutien Eco Emballages

Les bons chiffres de collecte des emballages sont donc à relativiser. Certes, 503,48 tonnes de déchets d'emballages ont été collectées en 2006 (en augmentation de 9,89 % par rapport à 2005). Mais dans le même temps, le taux de refus a augmenté et, phénomène tout aussi inquiétant, la part de papier présente à tort dans la caisse jaune a également fortement augmentée (alors que le papier devrait se trouver dans la caisse bleue...).

L'analyse des 18 caractérisations réalisées en 2006 met en évidence ces deux problèmes. Ainsi, le taux de refus (déchets mis par erreur dans la caisse jaune) et la part de papier présent dans la caisse jaune ont été respectivement 20,5 % et 10,6 % en moyenne sur l'année (avec des pointes record pour le refus à 44,68 % en mars 2006). Au total, le flux de déchets d'emballages collectés comportait 103,22 tonnes de déchets impropres (contre 83 tonnes en 2005) et 53,34 tonnes de papier (contre 40,77 t en 2005).

Il est cependant intéressant de noter que ces résultats respectent les objectifs prévus par la directive européenne 94/62/CE de 1994 sur le recyclage (25 % de recyclage pour le total des matériaux ; 15 % pour chaque matériau).

La nouvelle directive 2004/12/CE du 11/02/2004, fixe pour le 31 décembre 2008 de nouveaux objectifs :

- Taux global de valorisation : 60 % minimum en poids, incinération avec valorisation énergétique comprise.
- Taux global de recyclage : 55 à 80 % en poids
- Valorisation par matériaux :
 - o papier/carton : 60 %
 - o verre : 60 %
 - o métaux : 50 %
 - o plastique : 22,5 %
 - o bois : 15 %

➤ La récupération d'acier et d'aluminium, issus de mâchefers

Cette opération est réalisée au sein du centre de valorisation thermique de Lyon Sud. L'acier est extrait du mâchefer d'incinération (avant et après maturation). L'aluminium est également extrait de la même façon, sur le mâchefer d'incinération mûri uniquement. La récupération fait l'objet d'une reprise par deux prestataires : la société A.P.R. pour la reprise d'acier ; la société Affimet pour la reprise d'aluminium. Les quantités récupérées donnent lieu à un soutien financier de la part d'Eco Emballages.

Doc. 17 – Acier et aluminium issus de mâchefers : évolution (en kg)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 2005/2006
Acier	104 914	110 790	99 438	99 549	97 304	95 840	-1.50%
Aluminium	11 162	20 202	11 843	8 848	12 573	8 210	-34.70%
total	116 076	130 992	111 281	108 397	109 877	104 050	-5.30%

1.2.5 - Le profil type du trieur des vallons

Le profil type du trieur des vallons est le suivant :

- Il a **jeté** 558,58 kg de déchets (y compris la déchetterie)
- il a **jeté** 257,39 kg d'ordures ménagères
- mais il a **trié** 22,69 kg d'emballages, 34,34 kg de verre et 26,67 kg de papier
- malheureusement, il a mis **à tort** dans la caisse jaune 4,65 kg de déchets non recyclables

2 - LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 - LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

L'ensemble du service est exploité par contrats signés avec des prestataires privés. L'élaboration des contrats est réalisée par les services administratifs et techniques de la Communauté. Leur suivi est effectué par les services techniques de la Communauté, principalement la section *Environnement* comprenant un agent à plein temps.

Deux marchés publics de prestation de service ont pris effet en 2003 :

- d'une part, un marché portant sur les prestations de collecte et de tri :
 - o un lot relatif à la collecte des déchets recyclables (verre, papiers, emballages) et non recyclables dont le titulaire est la société Sita Mos (marché forfaitaire) ;
 - o un lot relatif au tri des emballages et du papier, à prix unitaires par tonne entrante (dont le titulaire est la société Sita Mos) : ce sont les quantités *apportées* au centre de tri qui permettent d'établir le prix ; par contre, l'évacuation et le traitement des refus de tri sont pris en charge par le prestataire ;
- d'autre part le marché d'exploitation de la déchetterie, intégrant le traitement des déchets ménagers spéciaux (marché forfaitaire) ; le titulaire est la société Coved ;

2.2 - LES MONTANTS ANNUELS DES DÉPENSES DU SERVICE

Aucune prestation de collecte ou de traitement n'est assurée en régie par la Communauté de Communes. Le montant annuel d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement, constitué majoritairement des marchés publics de prestation de service.

Ces dépenses portent également sur les frais de personnel : la section *Environnement* de la Communauté de Communes comprend un agent à temps complet, dont les missions principales portent sur le suivi et contrôle de la bonne exécution du service et la communication auprès de la population pour développer le tri.

2.3 - MONTANTS DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

Les principales prestations rémunérées dans le cadre de marchés ont été en 2006 :

- | | |
|--|---------------------------|
| - la collecte des déchets ménagers recyclables et non recyclables | 718 428,57 € TTC |
| en augmentation de 9,08 % par rapport à 2005 (658 612,11 € TTC)
soit 32,39 € par habitant | |
| - P'incinération des ordures ménagères | 492 257,19 € TTC |
| en augmentation de 7 % par rapport à 2005 (459 206,23 € TTC)
soit 85,59 € par tonne traitée
soit 22,19 € par habitant | |
| - le tri des papiers | 35 876,89 € TTC |
| en augmentation de 6,89 % par rapport à 2005 (33 562,92 € TTC)
soit une moyenne de 57,52 € par tonne traitée,
soit 1,62 € par habitant | |
| - le tri des emballages | 137 182,38 € TTC |
| en augmentation de 17,60 % par rapport à 2005 (116 650,44 € TTC)
soit une moyenne de 257,66 € par tonne traitée,
soit 6,18 € par habitant | |
| - L'exploitation de la déchetterie et le traitement des déchets, y compris les déchets ménagers spéciaux | 432 695,78 € TTC |
| en augmentation de 9,21 % par rapport à 2005 (396 204,94 € TTC)
soit 19,51 € par habitant | |
| - pour un coût total de ces 5 prestations de | 1 816 440,50 € TTC |
| en augmentation de 9 % par rapport à 2005 (1 664 236,64 € TTC) et
36 % par rapport à 2002 (1 336 036,42 € TTC)
soit 81,89 €/hab/an | |

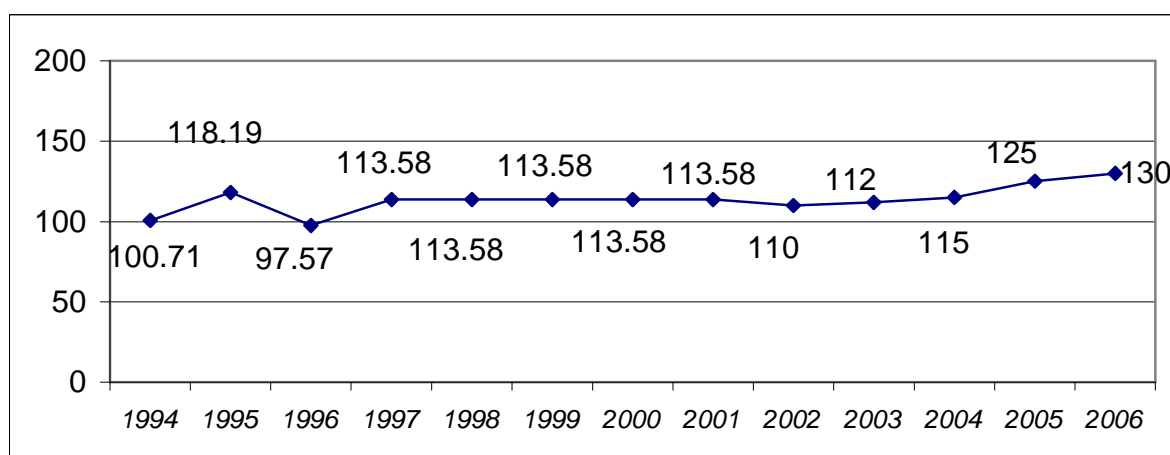
Cette augmentation du coût de traitement global est due aux augmentations de tonnage de déchets non recyclables et recyclables (augmentation toutefois partiellement compensée par celles des soutiens d'Eco-Emballages et des reventes de matériaux), ainsi qu'à l'évolution des indices d'actualisation des prix de marchés (notamment ceux comportant une part indicée sur le prix des produits pétroliers) et du coût unitaire d'incinération à Lyon Sud, du au lancement de travaux d'investissement de mise aux normes.

2.4 - LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

2.4.1 - La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La collecte et le traitement des déchets sont financés au moyen de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, instaurée en 1996. Le montant d'une part était en 2001, de 745 francs, soit 113.57 € ; en 2002 de 110,00 € ; en 2003 de 112 € ; en 2004 de 115 €, en 2005, de 125 € et en 2006 de 130 €.

Doc 18. Evolution du montant de la REOM (en €)



Doc. 19 – Modalités de calcul de la redevance en 2006

PARTICULIERS	
Résidences accessibles aux camions de collecte pour l'ensemble des déchets (ordures ménagères et déchets recyclables triés - limite de propriété située à moins de 200 mètres du point de ramassage agréé par la CCVL)	
1 personne seule	0,8 part
1 personne seule avec 1 personne à charge	1 part
1 personne seule avec au moins 2 personnes à charge	1,3 part
1 couple sans personne à charge	1 part
1 couple avec au moins 1 personne à charge	1,3 part
Résidences secondaires	1 part

Résidences non accessibles aux camions de collecte pour l'ensemble des déchets (limite de propriété située à 200 mètres et plus du point de ramassage agréé par la CCVL)	80 % du nombre de parts affectées, selon le barème ci-dessus, aux particuliers dont les résidences sont accessibles pour la collecte de l'ensemble des déchets
Résidences accessibles aux camions de collecte uniquement pour les ordures ménagères et pas pour les déchets recyclables (limite de propriété située à 200 mètres et plus du point de ramassage agréé par la CCVL pour les déchets) recyclables, et à moins de 200 mètres du point de ramassage agréé pour les ordures ménagères)	90 % du nombre de parts affectées, selon le barème ci-dessus, aux particuliers dont les résidences sont accessibles pour la collecte de l'ensemble des déchets

ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	
-------------------------------------	--

Catégorie 1

Gîtes et chambres d'hôtes, commerces non alimentaires, professions libérales et activités tertiaires	0,5 part
--	----------

Catégorie 2

Etablissements médico-sociaux :	1/3 de part par lit
---------------------------------	---------------------

Catégorie 3

Equipements publics à la charge des communes :	1 part pour 100 habitants
--	---------------------------

Catégorie 4

Agriculteurs	0,3 part
--------------	----------

Catégorie 5

Artisans, commerces alimentaires, et autres acteurs économiques non référencés dans les catégories 1 à 4	de 1 part minimum à 8 parts maximum selon la quantité de déchets produits (1 part pour 100 litres par semaine en moyenne annuelle)
--	--

Doc. 20 – Répartition du nombre de parts de redevance entre particuliers et professionnels

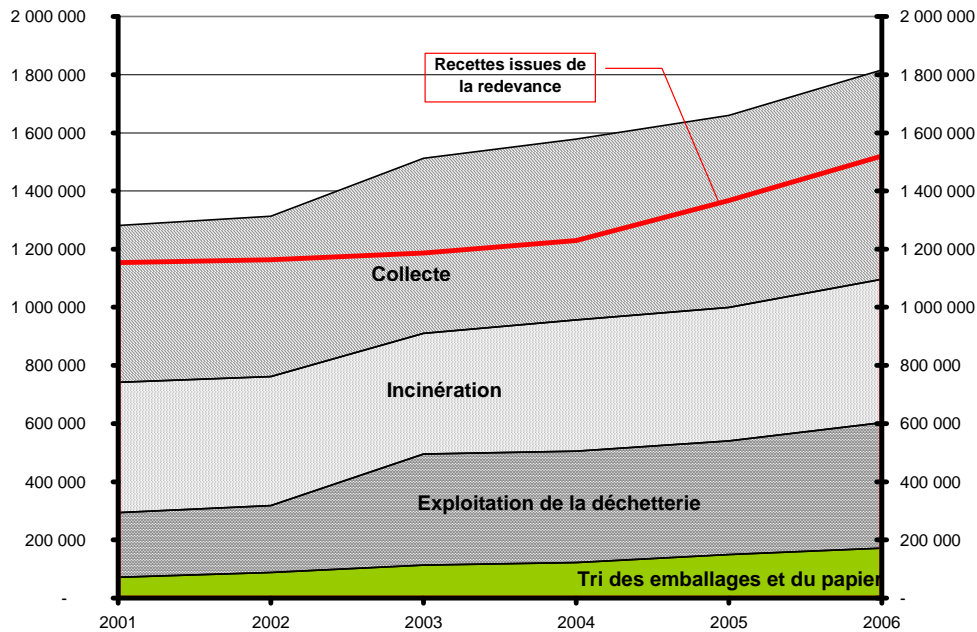
	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (*)	Evo 2005/2006
Particuliers	9 349	9 697	9 988	9 757	9 495	9 897	4.23%
Professionnels	1063	1065	1163	1 076	1 058	1 786	68.81%
Total	10 412	10 762	11 151	10 833	10 553	11 683	10.71%

(*) le nombre de parts indiqué est non définitif car les dégrèvements sur rôle complémentaire ne sont pas décomptés

En 2006, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères a rapporté 1.518.801,82 € (contre 1 366 390,99 € en 2005, soit une augmentation totale de 11,2 %, tandis que la part de redevance augmentait de 4 %) pour un nombre de parts de 11.683 (particuliers et professionnels). Toutefois, ce chiffre est à relativiser car il n'intègre pas les dégrèvements sur le rôle complémentaire, dont le montant est reporté sur le budget primitif 2007 à hauteur de 13.000 €.

La redevance a permis de financer 78,4 % du montant total des dépenses de fonctionnement du service.

Doc. 21– Répartition des dépenses de la CCVL (en euros TTC)



2.4.2 - Les subventions d'organismes extérieurs

Les coûts globaux de financement du service, qui sont passés de 1.769.215,34 € en 2005 à 1 936.201,22 € en 2006 ont augmenté de 9,4 %.

Comme régulièrement depuis quelques années, l'exercice a bénéficié de la subvention annuelle du Département du Rhône (89.929,56 € au lieu de 116.666 € prévus initialement). Ces évolutions amènent à constater un déficit de fonctionnement reporté de 73.336,93 € à la clôture de l'exercice 2006 alors que le résultat reporté de 2005 était positif de 10.779,05 €.

2.5 - LES MONTANTS DES AIDES REÇUES

2.5.1 - Les soutiens financiers d'Eco Emballages

Dans le cadre d'un contrat de six ans signé avec la société Eco Emballages le 14 juin 1999 (arrivé à terme le 31/12/2005), la CCVL bénéficiait :

- de soutiens financiers liés aux résultats de tri (valorisation matière et valorisation énergétique) et des aides à la communication,
- d'une reprise des déchets collectés et triés, au sein des différentes filières de matériaux.

Ce contrat donne également droit à la réduction du taux de TVA sur la collecte, le tri et l'exploitation de la déchetterie (5,5%). Un avenant, signé le 10 février 2000, a permis d'intégrer au contrat un nouveau barème de soutiens (dit « barème C »).

Depuis le 01/01/2006, un nouveau contrat, dit « barème D » est en vigueur.

➤ Les soutiens à la valorisation

Le ratio de déchets ménagers produits en 2006 sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais atteint 341,09 kg/hab/an (326,03 kg/hab/an en 2005). Le dépassement du seuil de 320 kg/hab/an, intervenu en 2002, a déclenché un réajustement des seuils plancher et plafond de soutien aux collectivités et induit une diminution des aides.

Le montant total des soutiens d'Eco Emballages au titre de l'exercice 2006 perçus en 2006 est de **146 882,60 €**.

Le soutien à la valorisation matière est de **114 389,02 €**. Il correspond au produit des quantités livrées, par un montant unitaire établi selon les performances de tri constatées et les dispositions du barème annexé au contrat.

Le soutien à la valorisation énergétique intervient lorsque l'incinération des déchets permet la production significative d'une énergie (production d'électricité, de chaleur, ou cogénération). En 2006, il est de **32 493,58 €**.

➤ Les aides au personnel

Dans le cadre du barème D, Eco-Emballages soutien un emploi dédié à la communication par tranche de 20.000 habitants. La CCVL peut donc déclarer un poste d'ambassadeur du tri.

Eco-Emballages verse un forfait de 10 000 € lorsque l'ambassadeur du tri consacre 100% de son temps à la communication. La CCVL ne déclarant que 75% de son activité dédiée à la communication, le montant versé correspond à 75% de ce forfait, soit **7 500 €**.

➤ Les soutiens complémentaires

Le soutien financier lié aux dépenses de communication se rapporte aux actions et outils de sensibilisation et d'information. Le montant perçu au titre de l'année 2006, correspondant à la 6^{ème} année d'exploitation, n'est pas connu au moment de la rédaction de ce rapport. La constitution de la demande de subvention faisait état des montants de dépenses suivants :

- Dépenses sur factures : 7 752,41 € TTC

Le soutien se monte à 50 % du montant total, soient **3 876,20 €**.

➤ Compensation barème C/barème D

Dans le cadre du passage du barème C au barème, les collectivités voient diminuer le montant de leur soutien, une compensation correspondant à la perte occasionnée doit leur être versée par Eco-Emballages pendant les 3 années qui suivent la signature du barème D.

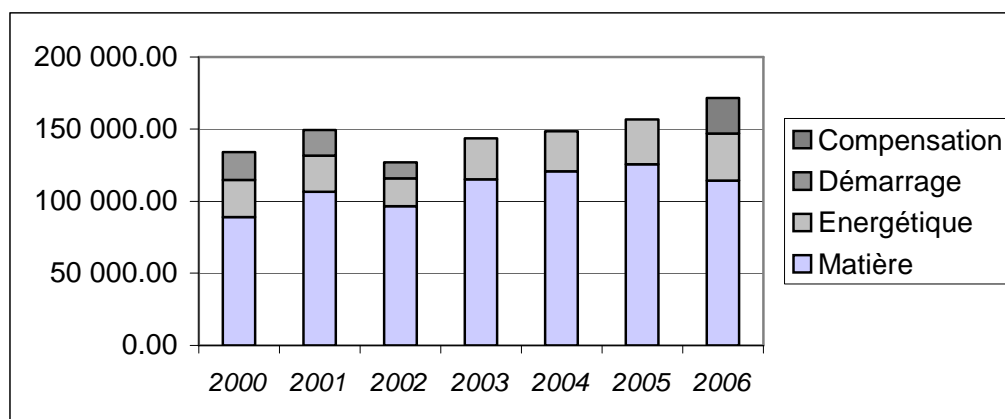
La CCVL fait partie de ces collectivités dont les soutiens diminuent. La compensation correspond au manque à gagner, à performance de collecte identique, entre le barème de calcul du barème C et le barème de calcul du barème D.

En 2006, 1^{ère} année de versement de cette compensation, le montant versé par Eco-Emballages est de **24 646 €**.

➤ Un soutien insuffisant, mais indispensable.

Doc. 21 – Evolution des soutiens financiers reçus de la part d'Eco Emballages (en €)

	Matière	Energétique	Démarrage	Compensation	Total
2000	88 863.46	26 009.56	19 021.83	0	133 894.85
2001	106 368.71	25 139.08	17 745.60	0	149 253.39
2002	96 332.38	19 428.74	11 091.00	0	126 852.12
2003	115 145.80	28 261.96	0	0	143 407.76
2004	120 646.63	27 681.87	0	0	148 328.50
2005	125 552.36	31 159.01	0	0	156 711.37
2006	114 389.02	32 493.58	0	24 646	171 528.60



Un aperçu de l'historique des soutiens montre que le principal facteur de variation de ces soutiens depuis 2000 est le soutien pour valorisation matière, c'est-à-dire le soutien directement lié aux performances de tri.

2.5.2 - Les montants des recettes perçues au titre de la valorisation

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a opté pour la garantie de reprise dans le cadre du contrat signé avec *Eco Emballages*. De ce fait, les prix unitaires de reprise des matériaux soutenus sont fixes ou déterminés en fonction de valeur de référence. Le papier se situe hors du cadre de soutien par *Eco Emballages*.

Doc. 22 – Recettes de vente de matériaux issus de collectes sélectives

	2003 (kg)	2004 (kg)	2005 (kg)	2006 (kg)	Evo 2005/ 2006 (%)	prix de reprise moyen (€/tonne)	recettes dégagées en 2006 (€)
Plastiques	82 155	88 390	89 777	92 330	2.84%	190.89	17 625.48
Acier	45 778	33 420	48 420	40 150	-17.08%	38.86	1 560.64
Aluminium	1 249	1 648	308	1 018	230.52%	491.87	399.58
Briques alimentaires (ELA)	22 950	33 984	19 571	25 248	29.01%	0.00	0.00
Cartons et cartonnettes	152 360	141 689	157 230	164 740	4.78%	42.11	6 938.31
Verre	763 020	751 660	758 340	768 040	1.28%	18.89	14 513.33
Journaux - Magazines	503 400	607 730	634 800	540 400	-14.87%	52.41	28 327.60
Total	1 570 912	1 658 521	1 708 446	1 631 926	3.01%		69 364.94

Le montant de recettes atteint 69 364,94 €, en augmentation de 0,17 % par rapport à 2005 (69 278,69 €).

Les recettes issues de la vente des emballages (hors journaux/magazines) étaient en 2006 de 41 037,34 € (contre 39 782,97 € en 2005)

Liste des documents

Doc. 1 – Modalités d'organisation des collectes	2
Doc. 2 - Ordures ménagères collectées (en tonnes).....	6
Doc. 3 - Répartition des ordures ménagères collectées (par commune et par collecte, en tonnes).7	
Doc. 4a - Déchets issus de collectes sélectives : le papier (en tonnes).....	8
Doc. 4b – Taux de refus issus de la collecte du papier (en %)	8
Doc. 5 - Déchets issus de collectes sélectives : le verre (en tonnes)	9
Doc. 6a - Déchets issus de collectes sélectives : les emballages (en tonnes)	9
Doc. 6b – Taux de refus issu de la collecte des emballages (en %).....	10
Doc. 7a – Evolution des dépenses liées au fonctionnement de la déchetterie : évolution (en € TTC)	12
Doc. 7b – Principaux déchets collectés en déchetterie : évolution (en tonnes).....	12
Doc. 7c - Déchets collectés en déchetterie : répartition par nature de déchets en 2006.....	13
Doc. 8 - Déchets ménagers spéciaux collectés en déchetterie : évolution (en kg).....	14
Doc. 9 – collecte des plastiques agricoles : évolution (en tonnes).....	15
Doc. 10 – Répartition des adhérents professionnels au Point Container.....	16
Doc. 11 – collecte de piles : évolution (en kg)	16
Doc. 12 – collecte de vêtements en apport volontaire : évolution (en kg).....	17
Doc. 13 – Collectes de déchets encombrants organisées par les communes : évolution (en tonnes)	17
Doc. 14 – collecte des déchets : évolution globale (en tonnes)	18
Doc. 15 – reprise des papiers : évolution globale (en tonnes) et proportion par rapport aux tonnages collectés.....	19
Doc. 16 – emballages ménagers : performances atteintes en 2006 (en kg/habitant/an)	20
Doc. 17 – Acier et aluminium issus de mâchefers : évolution (en kg)	21
Doc 18. Evolution du montant de la REOM (en €).....	24
Doc. 19 – Modalités de calcul de la redevance en 2006.....	25
Doc. 20 – Répartition du nombre de parts de redevance entre particuliers et professionnels	26
Doc. 21– Répartition des dépenses de la CCVL (en euros TTC)	26
Doc. 21 – Evolution des soutiens financiers reçus de la part d'Eco Emballages (en €).....	28
Doc. 22 – Recettes de vente de matériaux issus de collectes sélectives	29